

une conclusion finale, étant donné que la décision, quelle qu'elle soit, éclairera dans une large mesure les décisions qui seront prises à l'avenir par la Chambre dans des cas analogues.

M. Chamberlin dit que c'est là une question très difficile: mais étant donné les accusations générales qui ont été portées dans cette chambre contre la magistrature du Bas-Canada, il est d'avis que quiconque demande à la Chambre d'étudier sérieusement des accusations précises devrait recevoir son aide plutôt qu'un simple refus. La façon honnête de procéder consiste à soumettre un grief précis à la décision du Parlement et c'est ce que fait la pétition. Il voudrait bien que les membres l'aident à indiquer ce qui est répréhensible, dans cette pétition, afin qu'on puisse l'en supprimer.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Blanche propose l'adoption du rapport du comité de la bibliothèque du Parlement. Le comité, dit-il, recommande que dorénavant, en règle générale, il ne soit permis de sortir de la bibliothèque des livres sur les sciences et les arts que dans des circonstances particulières ou lorsqu'il s'agit d'ouvrages difficiles à obtenir ailleurs. On ne devrait permettre de sortir de la bibliothèque (mais non d'Ottawa) que les romans et les livres ordinaires. Le comité recommande aussi qu'on ajoute à l'espace disponible, le plus tôt possible, en procédant à la construction de l'immeuble de la bibliothèque. L'espace actuel ne permet pas de maintenir les livres en bon ordre.

M. Mills croit que si les députés sont privés du droit de sortir les ouvrages scientifiques et juridiques précieux, la bibliothèque perdra ainsi de son utilité dans une bonne mesure. Il s'oppose donc au rapport.

L'hon. M. Fisher abonde dans le sens des remarques du député de Bothwell. Il espère qu'on ne procédera pas à la construction de l'immeuble de la bibliothèque. Il y a dans l'édifice des salles de comité inoccupées qui permettraient de loger les livres qu'on ne peut placer dans une salle de la bibliothèque actuelle.

M. Chamberlin espère que le Gouvernement ne souscrira pas aux vues du préopinant. Il ne serait pas juste, lui semble-t-il, de mettre la bibliothèque à la disposition des citoyens d'Ottawa durant l'intersession si l'on en exclut les députés.

[Sir John A. Macdonald.]

Le Dr Parker souhaite que la Chambre rejette le rapport du comité de la bibliothèque. Quand les députés sont à Ottawa ils sont tellement occupés qu'ils n'ont guère le temps de fréquenter la bibliothèque et le rapport tend à leur en interdire l'accès au moment où ils pourraient l'utiliser.

M. Young croit que le rapport, tel qu'il est conçu, rendrait la bibliothèque absolument inutile aux députés.

M. l'Orateur explique que le rapport ne vise pas les ouvrages littéraires de caractère général, mais les livres scientifiques rares —les ouvrages de référence. Il est manifeste que si les députés emportaient de pleines caisses de ces livres et ne les rendaient qu'à la session suivante, ce serait absolument injuste pour tous ceux qui vont à la bibliothèque consulter ces ouvrages.

M. Young, appuyé par **M. Mills**, propose que le rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit renvoyé au comité.

M. Mackenzie est d'avis que le rapport devrait être retiré.

Sir John A. Macdonald explique qu'il s'agit d'une bibliothèque du Dominion dont les livres ne devraient pas être emportés par les députés dans leurs foyers, malmenés par leurs enfants pendant un an, puis perdus, mutilés ou salis avant d'être remis à la bibliothèque. Que les députés obtiennent de la bibliothèque, avec l'autorisation de l'Orateur et contre récépissé, les ouvrages dont ils ont vraiment besoin pour faire telle ou telle étude. Personne n'a d'objection à cela; mais il y a une limite et l'on doit s'efforcer de protéger les précieux ouvrages de référence sans lesquels la bibliothèque serait inutile. Il veut bien que le rapport, dont certaines dispositions sont trop rigoureuses, soit renvoyé au comité. Il s'élève aussi contre l'attribution de certaines sommes à des auteurs pour les aider à publier leurs œuvres. En règle générale, les œuvres de valeur connaîtront sans doute la faveur du public, et l'on n'a rien à gagner à remplir les rayons de la bibliothèque du Parlement de livres sans valeur.

M. Jones se défend bien, pour sa part, d'avoir mutilé ou sali un seul des livres de la bibliothèque du Parlement. A son avis, les députés devraient avoir pleinement accès à la bibliothèque en tout temps. Il sait tirer parti des rares ouvrages qu'il emprunte.